



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale  
des Territoires  
de Seine-et-Marne

## Prélèvement et / ou introduction de grand gibier dans le milieu naturel

**Demande administrative conforme à l'arrêté du 7 juillet 2006**  
portant sur l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier  
ou de lapins et sur le prélèvement dans le milieu naturel  
d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée

**Demandeur ou son représentant, s'il s'agit d'une personne morale :**

(nom, prénom) : \_\_\_\_\_

demeurant à : \_\_\_\_\_

n° de téléphone : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

**Préciser la dénomination de la personne morale (société, association, ...), notamment si établissement professionnel de chasse à caractère commercial :**

\_\_\_\_\_

demeurant à : \_\_\_\_\_

n° de téléphone : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

**Sollicite l'autorisation de** <sup>(1)</sup>

- prélever dans le milieu naturel
- introduire dans le milieu naturel
- prélever et introduire dans le milieu naturel (dans le même département)

**Espèces et nombre d'animaux à lâcher**

Cerf élaphe	biche	chevreuil	Mouflon	daim	Cerf sika	sanglier

**Provenance des animaux** <sup>(1)</sup>

Elevage \_\_\_\_\_

Catégorie A       AB       n° d'agrément      |

adresse : \_\_\_\_\_

**Milieu naturel, à préciser** <sup>(2)</sup> : parc de chasse, enclos cynégétique, milieu ouvert  
Joindre un plan sur fond IGN au 1/25.000<sup>e</sup> du site de provenance

**En cas de prélèvement en milieu naturel dans un département autre que celui du lâcher, joindre l'autorisation préfectorale de prélèvement délivrée par la DDT compétente**

- Pour le sanglier** <sup>(1)</sup> {
- absence de caryotype (uniquement pour les animaux prélevés dans le milieu naturel)
  - animaux issus d'un élevage déclaré
  - indemne de la maladie d'Aujesky
  - indemne de la peste porcine classique
  - certificat d'origine « race chromosomique pure »
  - certificat d'origine « issus de reproducteurs de race pure »

Pour le prélèvement en milieu naturel, préciser les **modalités techniques de l'opération et engins autorisés**

**Destination des animaux**<sup>(1)</sup>

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> <b>parc de chasse</b><br>superficie _____ (ha)<br>hauteur de clôture _____ (m)  | <input type="checkbox"/> <b>Enclos cynégétique (L.424-3-1 du C.E.)</b><br>superficie _____ (ha)<br>hauteur de clôture _____ (m) |
| <input type="checkbox"/> <b>le parc de chasse ou l'enclos cynégétique est aussi un établissement professionnel de chasse à caractère commercial (L.434-3-II du C.E.)</b> |   |
| <input type="checkbox"/> <b>Etablissement d'élevage catégorie A – B – AB</b> <sup>(2)</sup><br>n° d'agrément [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]                                     | <input type="checkbox"/> <b>Milieu ouvert</b> (uniquement possible avec un objectif d'études scientifiques)                     |

Pour le site de destination, **joindre un plan de localisation sur fond IGN au 1/25.000è** et préciser :

- commune(s) \_\_\_\_\_

- lieu-dit \_\_\_\_\_

**Nom du responsable de l'opération sur le lieu de prélèvement et/ou de l'introduction située dans le département de Seine-et-Marne, si différent du demandeur :**

demeurant à \_\_\_\_\_

n° de téléphone : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

**Finalité** <sup>(1)</sup>:

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> renforcement de la population de l'espèce dans un parc de chasse | <input type="checkbox"/> accueil dans un enclos cynégétique (L.424-3 du C.E.) | <input type="checkbox"/> accueil dans un établissement professionnel de chasse à caractère commercial |
| <input type="checkbox"/> étude scientifique   | <input type="checkbox"/> autre à préciser _____                               |   |

**Période(s)**

du prélèvement : du [ ] [ ] [ ] 20[ ] [ ] au [ ] [ ] [ ] 20[ ] [ ]

de l'introduction : du [ ] [ ] [ ] 20[ ] [ ] au [ ] [ ] [ ] 20[ ] [ ]

Pour les gestionnaires d'établissement professionnel de chasse à caractère commercial clôturé ou par un gestionnaire d'enclos au sens du I de l'article L.424-3 du code de l'environnement, la période de l'ensemble des lâchers demandée ne devra pas excéder une année.

Au cours de cette période, tout approvisionnement auprès d'un élevage autre que ceux figurant sur la liste mentionnée sur cette demande doit être déclaré au préfet par lettre recommandée avec avis de réception ou équivalent au minimum 15 jours avant

- Si le demandeur n'est pas le propriétaire ou détenteur du droit de chasse du lieu de prélèvement ou d'introduction, **joindre l'accord écrit** du propriétaire ou détenteur du droit de chasse du lieu de prélèvement ou introduction <sup>(1)</sup>

**Date de la demande** : [ ] [ ] [ ] 20[ ] [ ]

**Signature du demandeur :**

<sup>(1)</sup> **Cocher la case**

<sup>(2)</sup> **Rayer la mention inutile**

**IMPORTANT : rappels de la réglementation**

- Lorsque l'opération de prélèvement de grand gibier est suivie d'une opération d'introduction de ces spécimens dans le milieu naturel à l'intérieur du même département, la DDT délivre une autorisation unique. En cas d'introduction et de prélèvement sur des départements distincts, il convient d'effectuer deux demandes d'autorisation : une demande de prélèvement dressée à la DDT du lieu de capture et une demande d'introduction adressée à la DDT du lieu de lâcher.
- Le transport s'effectue dans des véhicules agréés pour le grand gibier concerné : le véhicule utilisé et le chauffeur doivent obtenir l'agrément délivré par les services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP : ex-services vétérinaires) de leur département.
- Articles 4 de l'arrêté ministériel du 20 août 2009 fixant les caractéristiques et les règles générales de fonctionnement des installations des établissements d'élevage, de vente ou de transit appartenant à la catégorie A et détenant des sangliers, et de l'arrêté ministériel du 8 février 2010 fixant les caractéristiques et les règles générales de fonctionnement des installations des établissements d'élevage, de vente ou de transit appartenant à la catégorie A et détenant des cervidés et des mouflons méditerranéens :  
**lorsqu'un enclos au sens du I de l'article L.424-3 du code de l'environnement ou un parc de chasse accueille plus d'un animal (cerf élaphe, cerf sika, chevreuil, daim, mouflon méditerranéenne, sanglier) par hectare, il constitue un établissement d'élevage, de vente ou de transit de sangliers ou cervidés ou de mouflons méditerranéens, et se trouve obligatoirement soumis aux dispositions réglementaires des établissements d'élevage, de vente ou de transit.**
- Articles 6 de l'arrêté ministériel du 20 août 2009 relatif à l'identification des sangliers détenus au sein des établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B et de l'arrêté ministériel du 8 février 2010 relatif à l'identification des cervidés et mouflons méditerranéens détenus au sein des établissements d'élevage, de vente ou de transit de catégorie A ou de catégorie B :  
**les sangliers, les cervidés et mouflons méditerranéens introduits dans le milieu naturel conservent obligatoirement leur identification de l'établissement d'élevage de provenance des animaux : pour le sanglier : repère auriculaire d'identification de couleur verte, autorisé par le ministère en charge de l'agriculture ; cervidés et mouflons méditerranéens marqués par fixation sur l'oreille d'un repère métallique ou plastique.**
- Article 18 de l'arrêté ministériel du 20 août 2009 fixant les caractéristiques et les règles générales de fonctionnement des installations des établissements d'élevage, de vente ou de transit appartenant à la catégorie A et détenant des sangliers ;  
**Les autorisations préfectorales d'introduction de sangliers dans le milieu naturel portent exclusivement sur des animaux accompagnés d'un certificat d'origine de race chromosomique pure ou issus de reproducteurs de race pure.**

<b>AVIS DU PRESIDENT DE LA FEDERATION DES CHASSEURS</b>	<b>AVIS de l'ONCFS</b>	<b>AVIS DE LA DDT COMPETENTE en cas de demande de prélèvement dans un autre département</b>
<input type="checkbox"/> Favorable  <input type="checkbox"/> défavorable (à motiver)	<input type="checkbox"/> Favorable  <input type="checkbox"/> défavorable (à motiver)	<input type="checkbox"/> Favorable  <input type="checkbox"/> défavorable (à motiver)
Date : [ ] [ ] [ ] 20 [ ] [ ] Signature :	Date : [ ] [ ] [ ] 20 [ ] [ ] Signature :	Date : [ ] [ ] [ ] 20 [ ] [ ] Signature :

**Délai indicatif d'instruction entre la date de réception de la demande complète et l'envoi de l'autorisation préfectorale :**

15 jours dans le département et 1 mois hors département